

# PROCES VERBAL

## Séance du conseil municipal du 27 juin 2024 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-SEPT JUIN, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 21 juin s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Héléne, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

**Absents excusés** : Arnaud NOUVIALE (a donné procuration à Benoit CONTE)  
Anthony SINGLANDE

**Secrétaire de séance** : Serge RENARD

- **Approbation du Procès-Verbal du 30 mai 2024** : Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2024, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les abstentions des élus absents à la séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. Acquisition d'une parcelle par la commune
2. Révision des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public
3. Révision des tarifs de locations (Maison des associations, la Halle, Gymnase, salle polyvalente)
4. Participation financière à un voyage scolaire
5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
6. Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs
7. Service commun ADS – Avenant n°2 – Élargissement des missions à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité.

*Questions et informations diverses*

A la présentation du 1° point inscrit à l'ordre du Jour, Monsieur Le Maire est interrompu par C. Wargny, conseiller municipal, pour demander l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour.

M. Le Maire rappelle que l'ordre du jour ne peut être modifié en début de séance par un conseiller municipal et refuse d'inscrire le nouveau point.

M. Le Maire interrompt la séance du Conseil Municipal car d'autres conseillers municipaux prennent la parole.

Considérant que le climat n'est pas propice à la reprise de la séance, M. Le Maire décide de lever la séance et de la reporter au mardi 02 juillet.

La séance est levée à 19 h 46

Le Maire  
  
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

  
Serge RENARD